



Auto Moto Ecole

Centre Ccial du parc, Rue d'Artois – 77150 LESIGGNY

Tél : 01 64 13 67 12

N° Agrément : E 15 077 00 200 – NDA : 11910818791

DÉROULEMENT DE LA FORMATION À LA CATÉGORIE « B » DU PERMIS EN FORMATION AAC

LES ENJEUX DE LA FORMATION A LA CONDUITE

A l'heure où l'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société (études, travail, loisirs), rouler en sécurité est une nécessité pour tous. D'après l'OMS, les accidents de la route est la première cause de décès des 15-29 ans et les conducteurs débutant représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation. L'apprentissage anticipé de la conduite est l'un des moyens mis en œuvre pour renforcer la formation des nouveaux conducteurs. Ils pourront ainsi acquérir une expérience de conduite supplémentaire et gagner ainsi en confiance avant le passage de l'examen pratique.

La formation en auto-école est indispensable pour vous apprendre à conduire, c'est-à-dire :

- Avoir une connaissance des règlements concernant la circulation, la conduite d'un véhicule et les bons comportements du conducteur
- Partager un espace avec plusieurs autres catégories d'usagers qui ont chacune des spécificités
- Adapter son comportement pour réduire le risque d'accident
- Résister aux pressions extérieures, sociales et autres pour mettre en œuvre une conduite en toute sécurité.

L'objectif de notre formation est de vous amener à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour laquelle vos formateurs, enseignants diplômés de la conduite et de la sécurité routière, ainsi que toute l'équipe pédagogique saura vous guider.

LE DEROULE DE LA FORMATION

1/ L'évaluation initiale obligatoire

Avant de débuter votre formation, vous devez obligatoirement passer une évaluation initiale. Elle permettra de connaître votre niveau et déterminer le nombre d'heures de conduite nécessaire à l'obtention de votre permis.

2/ La formation code de la route

En salle ou à la maison, via notre plateforme internet, à votre rythme, vous aurez accès à des cours et des examens blancs de manière illimitée pendant une période de 6mois.

3/ La formation à la conduite

Le programme de formation extrait du Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage. Vous allez, au travers de ce programme :

- Apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.
- Comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques et des aspects psychologiques et physiologiques.
- Vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Une alternance de cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.



Auto Moto Ecole

Centre Ccial du parc, Rue d'Artois – 77150 LESIGGNY

Tél : 01 64 13 67 12

N° Agrément : E 15 077 00 200 – NDA : 11910818791

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution. Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser. De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

4/ Début de la conduite accompagnée

La phase de conduite accompagnée débute par un rendez-vous préalable d'une durée minimum de deux heures de conduite avec au moins un accompagnateur, organisé à la suite de l'évaluation de la formation initiale. Au cours de ce rendez-vous, l'accompagnateur assis à l'arrière du véhicule bénéficie des conseils de l'enseignant. A la fin de ce rendez-vous, une attestation de fin de formation initiale vous sera délivrée. Vous pourrez alors débiter votre conduite accompagnée. La durée de la conduite accompagnée ne peut être inférieure à un an.

Durant votre période de conduite accompagnée, vous rencontrerez à plusieurs reprises votre formateur au cours de rendez-vous pédagogiques (d'une durée totale de 6 heures). Une phase en circulation, sur un de nos véhicules donnera lieu à une évaluation de votre conduite. Puis, vous aurez un entretien, individuel, portant sur les expériences vécues pendant la conduite accompagnée et des thèmes relatifs à la sécurité routière. L'enseignant retrace les résultats des rendez-vous pédagogiques sur la fiche de suivi de formation et veille à ce que le livret d'apprentissage numérique de l'élève soit correctement renseigné.

Ces rendez-vous ont pour finalité de mesurer la progression de l'élève et d'approfondir les connaissances de l'élève en matière de sécurité routière.

Votre formateur pourra vous présenter aux épreuves du permis de conduire, lorsque :

- L'ensemble des compétences requises sera validé
- Vous aurez effectué au moins une année en conduite accompagnée et parcouru 3000km
- Vous aurez 17 ans au minimum

LES CONDITIONS DE PASSAGE DES EXAMENS

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, il vous présente individuellement, ce que vous allez devoir faire :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- Réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert [bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité] est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. Il s'attache à valoriser vos acquis comportementaux et réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.



Auto Moto Ecole

Centre Ccial du parc, Rue d'Artois – 77150 LESIGGNY

Tél : 01 64 13 67 12

N° Agrément : E 15 077 00 200 – NDA : 11910818791

DÉROULEMENT DE LA FORMATION À LA CATÉGORIE « B » et « B78 » DU PERMIS

LES ENJEUX DE LA FORMATION A LA CONDUITE

A l'heure où l'automobile est devenue un outil social indispensable (études, travail, loisirs), rouler en sécurité est une nécessité pour tous. D'après l'OMS, les accidents de la route est la première cause de décès des 15-29 ans.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

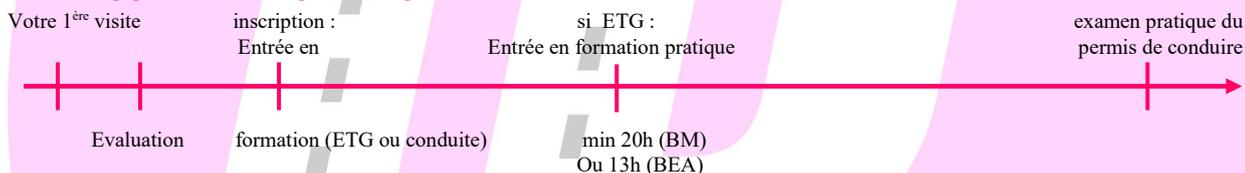
La formation en auto-école est indispensable pour vous apprendre à conduire, c'est-à-dire :

- Avoir une connaissance des règlements concernant la circulation, la conduite d'un véhicule et les bons comportements du conducteur
- Partager un espace avec plusieurs autres catégories d'usagers qui ont chacune des spécificités
- Adapter son comportement pour réduire le risque d'accident
- Résister aux pressions extérieures, sociales et autres pour mettre en œuvre une conduite en toute sécurité.

L'objectif de notre formation est de vous amener à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour laquelle vos formateurs, enseignants diplômés de la conduite et de la sécurité routière, ainsi que toute l'équipe pédagogique saura vous guider.

LE DEROULE DE LA FORMATION



1/ L'évaluation initiale obligatoire

Avant de débuter votre formation, vous devez obligatoirement passer une évaluation initiale. Elle permettra de connaître votre niveau et déterminer le nombre d'heures de conduite nécessaire à l'obtention de votre permis.

2/ La formation code de la route

En salle ou à la maison, via notre plateforme internet, à votre rythme, vous aurez accès à des cours et des examens blancs de manière illimitée pendant une période de 6 mois.

3/ La formation à la conduite (20heures minimum ou 13h en boîte automatique)

Le programme de formation extrait du Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez, au travers de ce programme :

- Apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.
- Comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques et des aspects psychologiques et physiologiques.
- Vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Une alternance de cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.



Auto Moto Ecole

Centre Ccial du parc, Rue d'Artois – 77150 LESIGGNY

Tél : 01 64 13 67 12

N° Agrément : E 15 077 00 200 – NDA : 11910818791

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser. De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

LES CONDITIONS DE PASSAGE DES EXAMENS

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- Réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.



Auto Moto Ecole

Centre Ccial du parc, Rue d'Artois – 77150 LESIGGNY

Tél : 01 64 13 67 12

N° Agrément : E 15 077 00 200 – NDA : 11910818791

DÉROULEMENT DE LA FORMATION À LA CATÉGORIE « B » DU PERMIS EN FORMATION CS

LES ENJEUX DE LA FORMATION A LA CONDUITE

A l'heure où l'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société (études, travail, loisirs), rouler en sécurité est une nécessité pour tous. D'après l'OMS, les accidents de la route est la première cause de décès des 15-29 ans et les conducteurs débutant représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation. La conduite supervisée est l'un des moyens mis en œuvre pour améliorer la formation des nouveaux conducteurs. Ils pourront ainsi acquérir une expérience de conduite supplémentaire et gagner en confiance avant le passage de l'examen pratique.

La formation en auto-école est indispensable pour vous apprendre à conduire, c'est-à-dire :

- Avoir une connaissance des règlements concernant la circulation, la conduite d'un véhicule et les bons comportements du conducteur
- Partager un espace avec plusieurs autres catégories d'usagers qui ont chacune des spécificités
- Adapter son comportement pour réduire le risque d'accident
- Résister aux pressions extérieures, sociales et autres pour mettre en œuvre une conduite en toute sécurité.

L'objectif de notre formation est de vous amener à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour laquelle vos formateurs, enseignants diplômés de la conduite et de la sécurité routière, ainsi que toute l'équipe pédagogique saura vous guider.

LE DEROULE DE LA FORMATION

1/ L'évaluation initiale obligatoire

Avant de débuter votre formation, vous devez obligatoirement passer une évaluation initiale. Elle permettra de connaître votre niveau et déterminer le nombre d'heures de conduite nécessaire à l'obtention de votre permis.

2/ La formation code de la route

En salle ou à la maison, via notre plateforme internet, à votre rythme, vous aurez accès à des cours et des examens blancs de manière illimitée pendant une période de 6mois.

3/ La formation à la conduite

Le programme de formation se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage. Vous allez, au travers de ce programme :

- Apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.
- Comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques et des aspects psychologiques et physiologiques.
- Vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Une alternance de cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression vous accompagnent dans l'acquisition des compétences. Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera



Auto Moto Ecole

Centre Ccial du parc, Rue d'Artois – 77150 LESIGGNY

Tél : 01 64 13 67 12

N° Agrément : E 15 077 00 200 – NDA : 11910818791

les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser. De même, pour chacun des objectifs des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

4/ Début de la conduite supervisée

La phase de conduite supervisée débute par un rendez-vous préalable d'une durée minimum de deux heures de conduite avec au moins un accompagnateur, organisé à la suite de l'évaluation de la formation initiale. Au cours de ce rendez-vous, l'accompagnateur assis à l'arrière du véhicule bénéficie des conseils de l'enseignant. Un guide comportant les informations utiles pour un déroulement efficace de la conduite accompagnée est remis à l'accompagnateur. A la fin de ce rendez-vous, une attestation de fin de formation initiale vous sera délivrée. Vous pourrez alors débiter votre conduite supervisée. Il n'y a pas de durée imposée pour la conduite supervisée.

Durant votre période de conduite supervisée, vous rencontrerez au minimum une fois, au cours d'un rendez-vous pédagogiques. Une phase en circulation, sur un de nos véhicules donnera lieu à une évaluation de votre conduite. Puis, vous aurez un entretien, individuel, portant sur les expériences vécues pendant la conduite accompagnée et des thèmes relatifs à la sécurité routière. L'enseignant retrace le résultat du (ou des) rendez-vous pédagogiques sur la fiche de suivi de formation et veille à ce que le livret d'apprentissage numérique de l'élève soit correctement renseigné.

Ce(s) rendez-vous a(ont) pour finalité de mesurer la progression de l'élève et d'approfondir les connaissances de l'élève en matière de sécurité routière.

Votre formateur pourra vous présenter aux épreuves du permis de conduire, lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé et que vous vous sentirez prêt.

LES CONDITIONS DE PASSAGE DES EXAMENS

L'épreuve pratique de l'examen est évaluée par l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, il vous présente individuellement, ce que vous allez devoir faire :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
 - Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- Réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière
 - Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours
 - Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
 - Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert [bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité] est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. Il s'attache à valoriser vos acquis comportementaux et réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.



Auto Moto Ecole

Centre Ccial du parc, Rue d'Artois – 77150 LESIGGNY

Tél : 01 64 13 67 12

N° Agrément : E 15 077 00 200 – NDA : 11910818791

DÉROULEMENT DE LA FORMATION À LA CATÉGORIE « B96 » DU PERMIS DE CONDUIRE

LES ENJEUX DE LA FORMATION A LA CONDUITE

De nombreuses raisons peuvent pousser un automobiliste à envisager l'achat d'une remorque et notamment la pratique d'une activité de loisirs, telle que l'équitation, le jet-ski ou encore la moto. Ce type d'utilisation ne nécessite pas obligatoirement l'achat d'une remorque très grande, ni avec un chargement autorisé très important.

Aussi, le législateur a permis une extension du permis B, code 96, afin de pouvoir conduire un certain type d'ensemble sans avoir l'obligation de repasser un examen de conduite. Cependant, la conduite d'un ensemble de véhicules (véhicule de catégorie B + remorque) présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de correctement maîtriser, afin de ne pas mettre sa sécurité ni celle des autres usagers de la route en danger.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur, responsable et autonome, doit acquérir. Cette formation en auto-école est indispensable pour que vous puissiez maîtriser les compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir. Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre comment maîtriser le maniement du véhicule en marche avant et arrière, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres.

Apprendre à conduire un ensemble de véhicule et prendre conscience de tout ce qui diffère avec la conduite d'un véhicule de catégorie B (angles morts, gabarit, porte-à-faux, vérifications, ...) est une démarche éducative exigeante pour laquelle vos formateurs, enseignants diplômés de la conduite et de la sécurité routière, ainsi que toute l'équipe pédagogique saura vous guider.

LE DEROULE DE LA FORMATION

La formation de 7 heures se décompose en deux parties :

- **4 heures hors circulation alternant théorie et pratique pour acquérir des compétences relatives à la prise en charge et à l'utilisation d'un ensemble de véhicules.**

Cette séquence alterne pendant 4 heures théorie et pratique au volant. Elle a pour objectif l'acquisition de savoirs et savoir-faire spécifiques indispensables à la prise en charge et à l'utilisation en toute sécurité de ce type d'ensemble.

- **3 heures en circulation pour apprendre à adapter les comportements de conduite aux particularités de la conduite d'un ensemble et aux risques qui y sont associés.**

L'objectif de cette séquence est de travailler sur l'adaptation des comportements de conduite du ou des élèves aux particularités de la conduite d'un ensemble et de susciter une prise de conscience des risques associés.

La séquence circulation s'effectue avec un maximum de 6 élèves dans la voiture tractrice et chaque élève effectue au minimum 50 minutes de conduite.

A l'issue de cette phase de conduite, 10 minutes sont consacrées au bilan et la prestation de chaque élève et notamment sur :

- Le ressenti de sa prestation.
- Dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation.
- Un bilan de la prestation, réalisé par l'enseignant accompagné de conseils en lien avec la conduite d'un ensemble.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre :

- les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement les ensembles de véhicule)
- la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables
- la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.



Auto Moto Ecole

Centre Ccial du parc, Rue d'Artois – 77150 LESIGGNY

Tél : 01 64 13 67 12

N° Agrément : E 15 077 00 200 – NDA : 11910818791

Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

L'alternance de cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression.

Il n'y a pas d'examen final. Lorsque vous aurez effectué vos 7 heures, votre formateur vous délivrera une attestation de suivi de formation. Il vous faudra ensuite attendre de recevoir votre permis définitif afin de pouvoir conduire votre ensemble.





Auto Moto Ecole

Centre Ccial du parc, Rue d'Artois – 77150 LESIGGNY

Tél : 01 64 13 67 12

N° Agrément : E 15 077 00 200 – NDA : 11910818791

DÉROULEMENT DE LA FORMATION À LA CATÉGORIE « BE » DU PERMIS DE CONDUIRE

LES ENJEUX DE LA FORMATION A LA CONDUITE

Le permis BE fait partie des permis les plus convoités par les employeurs et les auto-entrepreneurs, avec le développement des food-trucks par exemple. Néanmoins, la conduite d'un ensemble de véhicules (véhicule de catégorie B + remorque) présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de correctement maîtriser, afin de ne pas mettre sa sécurité ni celle des autres usagers de la route en danger.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur, responsable et autonome, doit acquérir en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir. Cette formation en auto-école est indispensable pour que vous puissiez les maîtriser.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre comment maîtriser le maniement du véhicule en marche avant et arrière, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres.

Apprendre à conduire un ensemble de véhicule de ce type et prendre conscience de tout ce qui diffère avec la conduite d'un véhicule de catégorie B (angles morts, gabarit, porte-à-faux, vérifications, ...) est une démarche éducative exigeante pour laquelle vos formateurs, enseignants diplômés de la conduite et de la sécurité routière, ainsi que toute l'équipe pédagogique saura vous guider.

LE DEROULE DE LA FORMATION

Il n'y a pas de durée minimum de formation imposée par le législateur.

Au sein de notre auto-école, vous passerez 16 heures, en leçons collectives, avec votre formateur, pendant lesquelles vous alternerez leçons théoriques et pratiques, conduite sur piste et en circulation. L'alternance de cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression.

La séquence d'apprentissage sur piste (environ 8heures) a pour objectif l'acquisition de savoirs et savoir-faire spécifiques indispensables à la prise en charge et à l'utilisation en toute sécurité de ce type d'ensemble (vérifications courantes de sécurité, manœuvres en ligne droite et en courbe, arrêt de précision, déplacement de l'ensemble en marche avant et marche arrière, manœuvres d'attelage et de dételage, ...)

L'objectif de la conduite en circulation est de travailler sur l'adaptation des comportements de conduite du ou des élèves aux particularités de la conduite d'un ensemble et de susciter une prise de conscience des risques associés.

La séquence circulation s'effectue avec un maximum de 6 élèves dans la voiture tractrice et chaque élève effectue au minimum 50 minutes de conduite. A l'issue de cette phase de conduite, 10 minutes sont consacrées au bilan et la prestation de chaque élève. Un bilan de la prestation, réalisé par l'enseignant accompagné de conseils en lien avec la conduite d'un ensemble.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre :

- les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement les ensembles de véhicule)
- la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables
- la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'un ensemble de véhicules. Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence



Auto Moto Ecole

Centre Ccial du parc, Rue d'Artois – 77150 LESIGGNY

Tél : 01 64 13 67 12

N° Agrément : E 15 077 00 200 – NDA : 11910818791

associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser. De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

LES CONDITIONS DE PASSAGE DES EXAMENS

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire de la catégorie BE comporte deux phases :

- la première : hors circulation ;
- la seconde : en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation. L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et des savoir-faires que vous avez acquis :

- Code de la route
- Sécurité et signalisation routière
- Chargement et déchargement
- Mécanique et vérifications du véhicule
- Manœuvres, dételage et attelage.

L'objectif **de l'épreuve en circulation** est d'évaluer les aptitudes que vous avez acquises pour procéder aux vérifications et contrôles avant le départ du véhicule et le niveau des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute

sécurité. Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- Emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- Changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- Dépasser et croiser des véhicules ;
- Quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- Prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte. Il s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

À LA CATÉGORIE « AM » DU PERMIS DE CONDUIRE

LES ENJEUX DE LA FORMATION A LA CONDUITE

La dimension sociale de l'usage du scooter et de la voiturette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduite et des loisirs, il devient aujourd'hui un outil pratique de déplacement, notamment lorsque la localité présente une faible présence des transports en commun.

Depuis 50 ans, l'accidentalité des jeunes est un véritable fléau dans tous les pays du globe quel que soit le niveau socioéconomique. D'après l'OMS, les accidents de la route seraient la première cause de décès des 15-29 ans.

Les conducteurs de scooter et de voiturette sont largement sur-exposés pour ce qui est du risque routier, du fait notamment de leur faible vitesse (45km/h maximum) et de leur petite taille.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

La formation en auto-école est indispensable pour vous apprendre à conduire, c'est-à-dire :

- Avoir une connaissance des règlements concernant la circulation, la conduite d'un véhicule et les bons comportements du conducteur
- Partager un espace avec plusieurs autres catégories d'usagers qui ont chacune des spécificités
- Adapter son comportement pour réduire le risque d'accident
- Résister aux pressions extérieures, sociales et autres pour mettre en œuvre une conduite en toute sécurité.

L'objectif de notre formation est de vous amener à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour laquelle vos formateurs, enseignants diplômés de la conduite et de la sécurité routière, ainsi que toute l'équipe pédagogique saura vous guider.

LE DÉROULE DE LA FORMATION

1/ prérequis : la formation théorique

Il faut avoir obtenu l'**ASSR** (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) de niveau 1 ou 2 ou l'**ASR** pour suivre une formation pratique de 8 heures minimum.

2/ La formation de 8 heures (2x4 heures)

La conduite d'un véhicule de la catégorie AM présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de maîtriser correctement. Le programme de formation extrait du Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un nouveau conducteur responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

La formation comprend cinq séquences théoriques et pratiques au cours desquelles vous allez travailler sur des connaissances et des compétences avec l'aide de votre enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Si vous êtes mineur, au moins l'un de vos parents ou votre représentant légal est présent lors de la dernière séquence de la formation (Séquence 5).

La durée de la formation à la conduite des Séquences 2 et 5 est de 6 heures au moins.

Tout dépassement de la durée totale de 8 h minimum requiert l'accord express de l'élève, de l'un de ses parents au moins ou de son représentant légal, s'il est mineur.

- Vous devez renseigner le « Questionnaire préalable à la formation » figurant dans ce livret.
- Vous devez être en possession de votre livret pendant toute la durée de votre formation.
- Vous devez être en possession des équipements réglementaires.

La formation pratique est constituée de trois phases :

- Séquence 1. Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite. Durée : 30 minutes
- Séquence 2. Formation à la conduite hors circulation. Durée minimale : 1 heure
- Séquence 3. Code de la route. Durée : 30 minutes

- Séquence 4. Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique. Durée minimale : 3 heures
- Séquence 5. Sensibilisation aux risques. Durée minimale : 1 heure

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre :

- les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire)
- le rôle de l'équipement du motard
- la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables
- la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.
- Les risques liés plus spécifiquement aux véhicules de la catégorie AM

Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Une alternance de cours théoriques (vérifications courantes de sécurité, notions d'inertie, d'effet centrifuge, ...) et pratiques (parcours à allure lente ou rapide sur piste, manœuvres sur piste, mise en œuvre des apprentissages en circulation), collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression.

Avec le permis AM option cyclo. On peut :

- conduire un cyclomoteur à deux ou trois roues dont la cylindrée est limitée à 50 cm³ et la vitesse à 45 km/h,
- conduire un quadricycle léger à moteur (catégorie L6e : cylindrée maxi à 50 cm³, vitesse 45 km/h).

Avec le permis AM option quadricycle. On peut :

- conduire un quadricycle léger à moteur (catégorie L6e : cylindrée maxi à 50 cm³, vitesse 45 km/h).

Il n'y a pas d'examen final. Lorsque vous aurez effectué vos 8 heures, votre formateur vous délivrera une attestation de suivi de formation, qui vous permettra de conduire votre véhicule pendant 4 mois, en attendant l'arrivée de votre permis définitif.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

À LA CATÉGORIE « A1 » et « A2 » DU PERMIS

LES ENJEUX DE LA FORMATION A LA CONDUITE

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduite et des loisirs, il devient aujourd'hui un outil pratique de déplacement.

Les conducteurs de motocyclettes sont largement sur-exposés pour ce qui est du risque routier.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

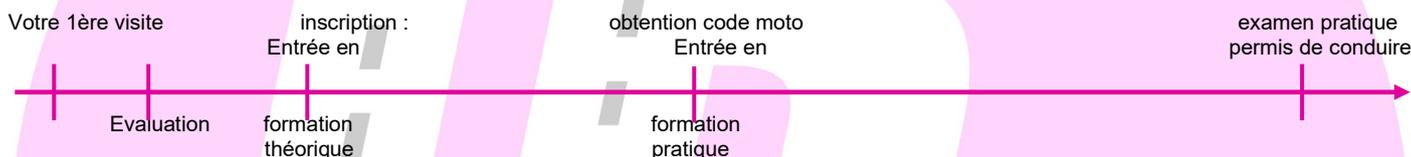
La formation en auto-école est indispensable pour vous apprendre à conduire, c'est-à-dire :

- Avoir une connaissance des règlements concernant la circulation, la conduite d'un véhicule et les bons comportements du conducteur
- Partager un espace avec plusieurs autres catégories d'usagers qui ont chacune des spécificités
- Adapter son comportement pour réduire le risque d'accident
- Résister aux pressions extérieures, sociales et autres pour mettre en œuvre une conduite en toute sécurité.

L'objectif de notre formation est de vous amener à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour laquelle vos formateurs, enseignants diplômés de la conduite et de la sécurité routière, ainsi que toute l'équipe pédagogique saura vous guider.

LE DEROULE DE LA FORMATION



1/ L'évaluation initiale obligatoire

Avant de débuter votre formation, vous devez obligatoirement passer une évaluation initiale. Elle permettra de connaître votre niveau et déterminer le nombre d'heures de conduite nécessaire à l'obtention de votre permis.

2/ La formation code moto

A la maison, via notre plateforme internet, à votre rythme, vous aurez accès à des cours et des examens blancs de manière illimitée pendant une période de 6 mois.

3/ La formation à la conduite

La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de maîtriser correctement. Le programme de formation extrait du Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre :

- les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire)
 - le rôle de l'équipement du motard
 - les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue
 - la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables
 - la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.
- Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Une alternance de cours théoriques (vérifications courantes de sécurité, notions d'inertie, d'effet centrifuge, ...) et pratiques (parcours à allure lente ou rapide sur piste, mise en œuvre des apprentissages en circulation), collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à

vos côtés pour vous guider et vous conseiller. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'une motocyclette.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution. Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser. De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

LES CONDITIONS DE PASSAGE DES EXAMENS

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte 2 phases :

- la première : hors circulation qui constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.;
- la seconde : en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. Son évaluation est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'objectif de l'épreuve **hors circulation** est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que vous avez acquis :

- Code de la route, sécurité et signalisation routières
- Équilibre et stabilité
- Connaissance et emploi des accessoires
- Commandes du véhicule, freinage, etc.

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'objectif de l'épreuve **en circulation** est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION A LA CONDUITE DES VEHICULES DE CATEGORIE L5e

LES ENJEUX DE LA FORMATION A LA CONDUITE

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduite et des loisirs, il devient aujourd'hui un outil pratique de déplacement. Les conducteurs de motocyclettes sont largement sur-exposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

Aussi, bien qu'un nombre important de conducteur de véhicule de catégorie B aient obtenus leur permis de catégorie A1 par équivalence, la conduite d'un véhicule de type motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de correctement maîtriser, afin de ne pas mettre sa sécurité ni celle des autres usagers de la route en danger. C'est pourquoi, le législateur a imposé le suivi d'une formation qui permet à tout nouveau conducteur de deux roues, ayant obtenue son permis B depuis au moins deux ans, puisse conduire sur le territoire national, sans avoir à repasser un examen de conduite.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur, responsable et autonome, doit acquérir. Cette formation en auto-école est indispensable pour que vous puissiez maîtriser les compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir. Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre comment maîtriser le maniement du véhicule en marche avant et arrière, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres.

Apprendre à conduire une motocyclette et prendre conscience de tout ce qui diffère avec la conduite d'un véhicule de catégorie B (gabarit, vérifications, puissance d'accélération ...) est une démarche éducative exigeante pour laquelle vos formateurs, enseignants diplômés de la conduite et de la sécurité routière, ainsi que toute l'équipe pédagogique saura vous guider.

LE DEROULE DE LA FORMATION

La formation de 7 heures se décompose en deux parties :

- **4 heures hors circulation alternant théorie et pratique pour acquérir des compétences relatives à la prise en charge et à l'utilisation d'un ensemble de véhicules.**

Cette séquence alterne pendant 4 heures théorie et pratique au volant. Elle a pour objectif l'acquisition de savoirs et savoir-faire spécifiques indispensables à la prise en charge et à l'utilisation en toute sécurité de ce type de véhicule.

- **3 heures en circulation pour apprendre à adapter les comportements de conduite aux particularités de la conduite d'un deux ou trois-roues et aux risques qui y sont associés.**

L'objectif de cette séquence est de travailler sur l'adaptation des comportements de conduite du ou des élèves aux particularités de la conduite d'un ensemble et de susciter une prise de conscience des risques associés.

A l'issue de cette phase de conduite, 10 minutes sont consacrées au bilan et la prestation de chaque élève et notamment sur :

- Le ressenti de sa prestation.
- Dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation.
- Un bilan de la prestation, réalisé par l'enseignant accompagné de conseils en lien avec la conduite d'une moto.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre :

- les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement votre catégorie de véhicule)
- la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables
- la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

L'alternance de cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression.

Il n'y a pas d'examen final. Lorsque vous aurez effectué vos 7 heures, votre formateur vous délivrera une attestation de suivi de formation, en format papier et en format « carte avec photo ». Votre carte, que vous devrez toujours présenter avec votre permis de conduire, vous permettra de conduire immédiatement votre nouveau véhicule, sur le territoire national.



DÉROULEMENT DE LA FORMATION

« PASSERELLE CATEGORIE B78 VERS B »

LES ENJEUX DE LA FORMATION A LA CONDUITE

La dimension sociale de l'usage de l'automobile se développe fortement. L'automobile aujourd'hui est nécessaire au quotidien pour réaliser ses déplacements de travail, d'école et même de loisirs.

Les constructeurs automobiles ne proposent pas, à l'heure actuelle, tous leurs modèles en boîte de vitesse automatique et le cas échéant, le prix de ceux-ci peut encore être très élevé. Pouvoir conduire une automobile à boîte de vitesse manuelle peut rapidement devenir une nécessité financière. Néanmoins, la prise en main de la boîte de vitesse n'est pas aisée et implique des actions et une analyse supplémentaires pour le conducteur.

Afin de réduire le risque d'accidents, le législateur a imposé une formation postpermis, afin de pouvoir conduire, après un minimum de six mois de détention du permis de catégorie B 78, une automobile à boîte de vitesse manuelle, sans avoir besoin de repasser un examen du permis de conduire.

L'objectif de notre formation est de vous amener à la maîtrise de votre nouveau véhicule.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour laquelle vos formateurs, enseignants diplômés de la conduite et de la sécurité routière, ainsi que toute l'équipe pédagogique saura vous guider.

LE DEROULE DE LA FORMATION

La formation est réalisée sous la présence effective et constante de l'enseignant titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Elle est dispensée à bord d'un véhicule à changement de vitesses manuel appartenant à l'établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière agréé. Dans le véhicule, prennent place l'enseignant de la conduite installé à l'avant droit et l'élève installé au poste de conduite.

A l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

Cette formation est pratique, mais des apports théoriques indispensables sont délivrés par l'enseignant, à bord du véhicule. Elle comprend deux séquences :

- **2 heures de circulation dans un trafic faible ou nul**

Cette séquence a pour objectif d'apprendre le maniement de la boîte de vitesse manuelle.

- **5 heures de circulations circulation dans des conditions de circulation variées, simples et complexes.**

Cette séquence alterne pendant 5 heures théorie et pratique au volant. Elle a pour objectif savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans diverses situations.

A l'issue de cette phase de conduite, 10 minutes sont consacrées au bilan et la prestation de chaque élève et notamment sur :

- Le ressenti de sa prestation.
- Un bilan de la prestation, réalisé par l'enseignant accompagné de conseils en lien avec la conduite d'un véhicule à boîte de vitesses mécanique.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez revoir :

- les règles du code de la route
 - la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables
 - la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.
- Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Il n'y a pas d'examen final. Lorsque vous aurez effectué vos 7 heures, votre formateur vous délivrera une attestation de suivi de formation. Votre attestation ne vous permet pas de conduire un véhicule à boîte de vitesse manuelle. Il est nécessaire d'attendre votre permis définitif.



DÉROULEMENT DE LA FORMATION

« PASSERELLE CATEGORIE A2 VERS A »

LES ENJEUX DE LA FORMATION A LA CONDUITE

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduite et des loisirs, il devient aujourd'hui un outil pratique de déplacement.

Le souhait de pouvoir conduire une motocyclette plus puissante se fait vite sentir chez le nouveau motard. Néanmoins, les conducteurs de motocyclettes sont largement sur-exposés pour ce qui est du risque routier et s'adapter à un nouveau véhicule n'est pas si aisé.

Afin de réduire le risque d'accidents, le législateur a imposé une formation postpermis, afin de pouvoir conduire, après un minimum de deux ans de détention du permis de catégorie A2, une motocyclette de catégorie A, sans avoir besoin de repasser un examen du permis de conduire.

L'objectif de notre formation est de vous amener à la maîtrise de votre nouveau véhicule, en ayant conscience de la vulnérabilité du motard.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour laquelle vos formateurs, enseignants diplômés de la conduite et de la sécurité routière, ainsi que toute l'équipe pédagogique saura vous guider.

LE DEROULE DE LA FORMATION

Cette formation est réalisée sous la présence constante et effective de l'enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des motocyclettes.

Elle s'inscrit dans une démarche « postpermis » et a notamment pour objectifs :

- d'amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- de comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- de travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

La formation de 7 heures se décompose en trois parties :

- **2 heures d'échanges avec l'enseignant et les autres participants**

Cette séquence a pour objectif d'échanger autour des pratiques et expériences de la conduite moto, notamment afin de cibler les principales attentes des élèves pour cette formation.

- **2 heures hors circulation alternant théorie et pratique pour acquérir des compétences relatives à la prise en charge d'un véhicule plus puissant.**

Cette séquence alterne pendant 4 heures théorie et pratique au volant. Elle a pour objectif surtout de démontrer la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses.

- **3 heures en circulation.**

L'objectif de cette séquence est de réaliser un audit de votre conduite et de réadapter celle-ci pour adopter une conduite sécuritaire.

A l'issue de cette phase de conduite, 10 minutes sont consacrées au bilan et la prestation de chaque élève et notamment sur :

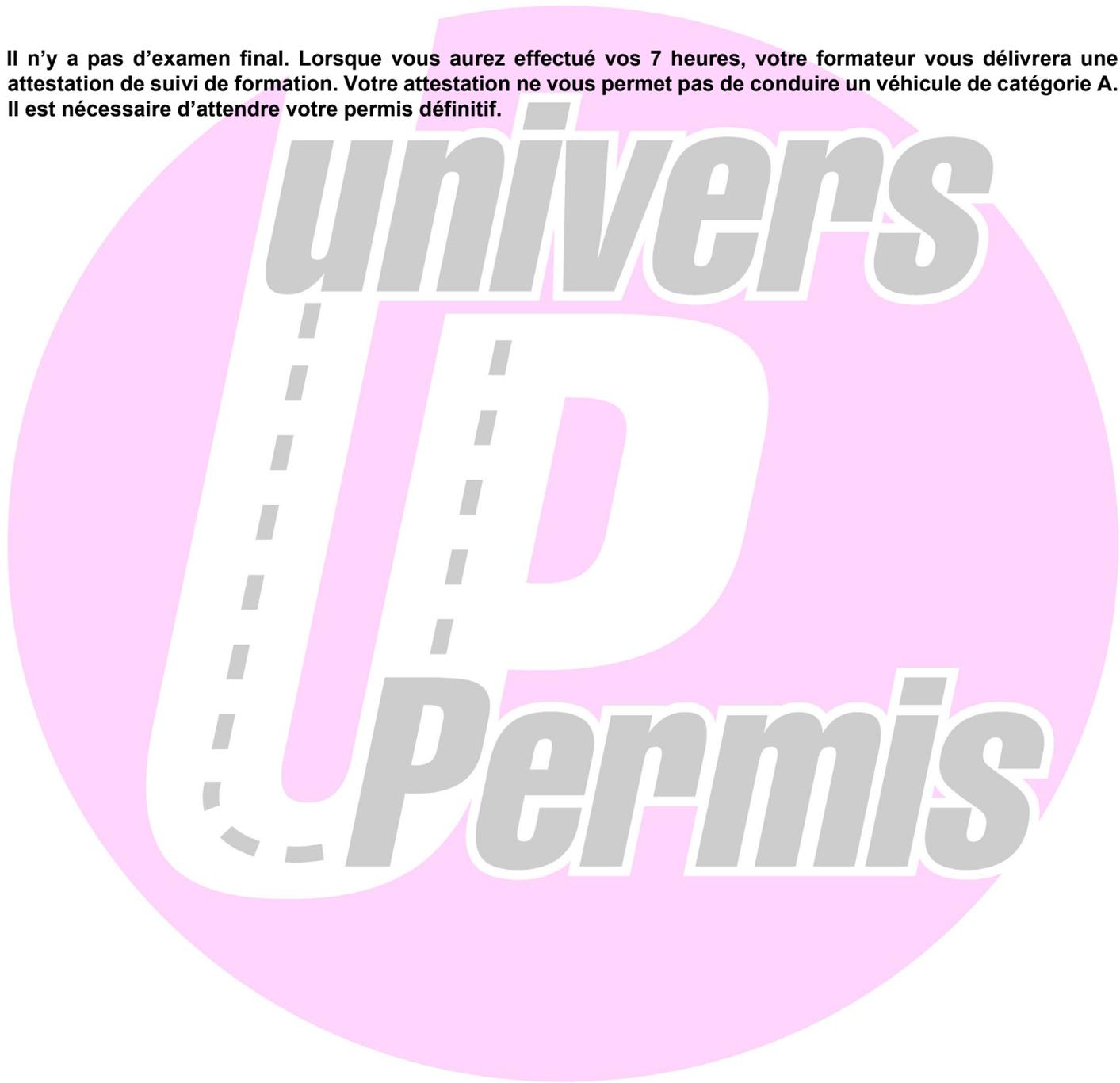
- Le ressenti de sa prestation.
- Dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation.
- Un bilan de la prestation, réalisé par l'enseignant accompagné de conseils en lien avec la conduite d'une moto.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez revoir :

- les règles du code de la route
- la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables
- la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs. Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

L'alternance de cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression.

Il n'y a pas d'examen final. Lorsque vous aurez effectué vos 7 heures, votre formateur vous délivrera une attestation de suivi de formation. Votre attestation ne vous permet pas de conduire un véhicule de catégorie A. Il est nécessaire d'attendre votre permis définitif.



DÉROULEMENT DE LA FORMATION

A LA CATÉGORIE « C » DU PERMIS DE CONDUIRE

LES ENJEUX DE LA FORMATION A LA CONDUITE

La conduite ou la prise en charge, à l'arrêt, d'un véhicule affecté au transport de marchandises présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de maîtriser correctement.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de véhicule affecté au transport de marchandises, responsable et autonome, doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres usagers en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre comment maîtriser le maniement du véhicule en marche avant et arrière, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres usagers.

Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

LE DEROULEMENT DE LA FORMATION

Dans notre centre de formation, votre formation (théorie et pratique) durera 70 heures au minimum, réparties sur 2 semaines, du lundi au vendredi. Vous serez formé directement sur notre piste d'apprentissage privée qui comprend : une salle de cours et une piste tracée pour travailler les épreuves de manœuvre.

Afin de disposer de repères, cinq grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'un véhicule ou ensemble de véhicules affecté au transport de marchandises. Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution. Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser. De plus, pour chacune des sous-compétences associées, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des cinq grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

LES CONDITIONS DE PASSAGE DES EXAMENS

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire de la catégorie C comporte deux phases :

- la première : hors circulation ;
- la seconde : en circulation. Il faut avoir validé l'épreuve hors circulation pour y accéder.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et des savoirs-faire que vous avez acquis : réglementation des transports, code de la route, sécurité et signalisation routières, chargement, mécanique et vérifications du véhicule, manœuvres.

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer les aptitudes que vous avez acquises pour procéder aux vérifications et contrôles avant le départ du véhicule ou de l'ensemble et le niveau des compétences techniques et comportementales que vous avez atteint pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord	✕							
Connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir les espaces de sécurité						1	1	1
Sous-totaux								
Courtoisie			+1					
Conduite économique et respectueuse de l'environnement			+1					
Total général								



DÉROULEMENT DE LA FORMATION A LA CATÉGORIE «CE» DU PERMIS DE CONDUIRE

LES ENJEUX DE LA FORMATION A LA CONDUITE

La conduite ou la prise en charge, à l'arrêt, d'un véhicule affecté au transport de marchandises présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de maîtriser correctement.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur d'un ensemble de véhicules affecté au transport de marchandises, responsable et autonome, doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres usagers en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre comment maîtriser le maniement de l'ensemble de véhicules en marche avant et arrière, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres usagers.

Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

LE DEROULEMENT DE LA FORMATION

Vous bénéficierez d'une formation théorique et pratique de 90heures, réparties sur 3 semaines consécutives, du lundi au vendredi, sur notre centre de formation comprenant une salle de cours et une piste tracée pour vous exercez aux épreuves hors-circulation.

Afin de disposer de repères, cinq grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'un ensemble de véhicules affecté au transport de marchandises. Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution. Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser. De plus, pour chacune des sous-compétences associées, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des cinq grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

LES CONDITIONS DE PASSAGE DES EXAMENS

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire de la catégorie CE comporte deux phases :

- la première : hors circulation ;
- la seconde : en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et des savoirs-faire que vous avez acquis : réglementation des transports, code de la route, sécurité et signalisation routières, chargement, mécanique et vérifications du véhicule, manœuvres, dételage et attelage.

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer les aptitudes que vous avez acquises pour procéder aux vérifications et contrôles avant le départ du véhicule ou de l'ensemble et le niveau des compétences techniques et comportementales que vous avez atteint pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord	✕							
Connaître et utiliser les commandes	0							
Appréhender la route								
Prendre l'information	0							
Adapter son allure aux circonstances	0							
Appliquer la réglementation	0							
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers	0					0	0	0
Partager la chaussée	0,5					0,5	0,5	0,5
Maintenir les espaces de sécurité	1					1	1	1
Sous-totaux								
Courtoisie					+1			
Conduite économique et respectueuse de l'environnement					+1			
Total général								

Permis